



JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Volume XVII.

Québec, Province de Québec, Septembre 1873.

No. 9.

SOMMAIRE.—ECONOMIE SOCIALE : L'élévation des travailleurs, M. Eugène Rendu.—GÉOGRAPHIE : Le Grand-Ouest.—AVIS OFFICIELS : Erections, annexions, etc., de municipalités scolaires.—Nominations de membres des bureaux d'examineurs, d'un professeur à l'école normale Laval, de commissaires et de syndics d'écoles.—Diplômes octroyés par les bureaux d'examineurs.—RÉDACTION : Conférence des inspecteurs d'écoles.—Cinquantième conférence de l'association des instituteurs de la circonscription de l'école normale Laval.—Bulletin bibliographique.—Revue mensuelle.—Annonces.—DOCUMENTS OFFICIELS —Etat fourni par le bureau des commissaires protestants de Montréal.—Liste des pensions accordées aux instituteurs retirés de l'enseignement.

ECONOMIE SOCIALE.

L'élévation des travailleurs.

Nous donnons aujourd'hui la plus grande partie d'un éloquent discours sur cet important sujet, prononcé par l'inspecteur-général, Eugène Rendu, devant l'Association polytechnique pour l'instruction des travailleurs.

Nos lecteurs remarqueront, sans doute, l'esprit philanthropique et le sens tout à fait pratique qui ont inspiré ce discours. M. Rendu représentait dans cette circonstance, le ministre de l'instruction publique.

« Quel est le sens et la portée pratique de ces mots : *Élévation des travailleurs!* En analysant cette formule, je voudrais me tenir à égale distance et de la crainte pusillanime qui empêche de regarder les questions en face, et de l'utopie,—ce piège éternellement tendu à la faiblesse et à l'ignorance par l'esprit d'intrigue et par l'ambition, qui ne laisse échapper ses dupes que pour multiplier ses victimes.

Par « *Élévation des travailleurs,* » faut-il entendre leur affranchissement du travail manuel? Non certes; loin de supprimer le travail manuel là où il règne, je voudrais l'introduire là où on l'ignore; et ce travail, selon moi, devrait être mêlé, dans une certaine mesure, au sein de nos établissements d'éducation les plus élevés, aux études que l'on appelle libérales. Le corps n'y perdrait rien;

l'esprit y gagnerait quelque chose; et le cœur ne pourrait que s'aguerrir et s'élever dans l'épreuve.

Il y a dans le travail manuel, on ne le comprend pas assez, je ne sais quoi de sain et de fortifiant qui assure le juste équilibre des facultés; et c'est dans l'atmosphère qu'il développe que se sont formés et que se forment en ce moment même,—pourquoi ne pas l'espérer?—au milieu de vous, peut-être,—des Jacquart, des Stephenson, des Faraday des Ruhmkorff.

Voyez les femmes, dans les rangs même les plus élevés de la société. Sous ce rapport, comme sous tant d'autres, elles nous donnent l'exemple. Combien d'œuvres utiles et charmantes sortent de leurs mains délicates, pendant que, dans ces réunions où toute conversation, sans elles, languit et meurt, leur esprit règne par droit de conquête. Mais voyez-les surtout dans ces ménages modestes où tout bien-être est le prix d'une lutte, où toute jouissance est achetée par une épreuve. Elles sont le bon ange de la famille et la providence visible de la maison; mais à quelles conditions? Quelle vertu secrète et quelle fécondité dans les œuvres manuelles de chaque jour! Et si vous suivez la jeune ouvrière dans cette vie difficile où tant de force d'âme se cache sous tant de douceur, où trouver le secret de la bonne conscience conservée, sinon dans le travail manuel qui, en ce chaste sanctuaire, est tout ensemble le seul plaisir et la vraie sauvegarde? Le poète l'a dit en ces vers charmants que gardent toutes les mémoires :

Laisse-toi conseiller par l'aiguille ouvrière
Présente à ton labeur, présente à ta prière;
Qui dit tout bas : travaille!—Oh crois-la, Dieu, vois-tu,
Fit naître du travail que l'insensé repousse
Deux filles : la vertu qui fait la gaité douce
Et la gaité qui rend charmante la vertu !

D'ailleurs, on ne saurait trop le redire, le dicton populaire a raison : *Il n'y a pas de sot métier* (parmi les métiers honnêtes) *il n'y a que de sottes gens.*

Malheureusement, ce proverbe, s'il est sur les lèvres de tous, n'est dans l'esprit de personne. C'est lui qui, au nom de la vanité la plus mal entendue, égare les aptitudes naturelles en faussant les vocations. C'est lui qui encombre les collèges de tous ces rachitiques de l'intelli-

gence qui, après avoir, huit années durant, mené leur barque dématée, envers et contre tous les écueils du latin et du grec, avec quel gloire, Dieu le sait! s'en vont sombrer au baccalauréat.

Tel jeune homme ferait un bon ouvrier, utile à soi et aux autres: "Fi donc! va, mon ami, va au collège, puis, deviens-nous clerc d'huissier. Tu porteras habit, iras en ville et t'appelleras un *monsieur*." Tel autre se croit fort au-dessus du travailleur manuel, parce qu'il use ses hauts de chausses sur les bancs d'une administration publique, et qu'il copie des paperasses du matin au soir dans un bureau. Cela s'appelle une *profession libérale*.

L'encombrement des villes et l'abandon des travaux agricoles, la multiplicité des vocations avortées et des existences inutiles tiennent en partie à cet absurde dédain pour le travail, dédain aussi irrationnel qu'il est antichrétien. Le Christ, dans la boutique du charpentier, a dit, ce semble, au travail manuel et au travail de l'intelligence: Vous êtes frères! et les couvents, dans l'esprit de leurs fondateurs, étaient les ateliers de ce double travail.

Il y a lieu de le proclamer bien haut. L'instruction et l'éducation, dans une société démocratique, doivent reposer sur ces principes:

Les différentes professions ou modes variés du travail, ne sont que les applications multiples d'une loi commune, la loi du travail, qui les élève en les consacrant toutes;

Ces professions sont, dans leur variété, des postes divers, mais égaux, tous également postes d'honneur, ou les travailleurs, soldats de la même idée, peuvent mériter au même titre;

Chacune de ces professions, rouages différents mais indispensables du mécanisme social, est digne d'absorber l'activité de l'intelligence, parce qu'elle l'absorbe au profit commun.

Ainsi la formule *Élévation des travailleurs* ne signifie pas affranchissement du travail manuel, tant s'en faut! Voudrait-elle dire: changement de condition extérieure et besoin de pénétrer dans ce milieu artificiel qu'on appelle le monde? Un écrivain qui, dans ce grand pays des Etats-Unis d'Amérique où les institutions républicaines sont si fécondes, parce qu'elles n'y sont pas un objet d'importation, et que, nées du terroir même, elles y ont d'inébranlables racines, un écrivain qui s'est illustré par une étude profonde des problèmes sociaux, Channing, discutant la question que j'indique, a écrit:

"Quand même la chose serait possible, je serais fâché de voir les ouvriers devenir gens de mode. La mode est un pauvre état. Vivre d'une vie qui n'a rien de réel, sans une pensée sérieuse; sacrifier la factice au naturel; prendre une coterie pour la société; trouver son principal plaisir dans le ridicule, et s'ingénier pour tuer le temps; voilà ce qui constitue la mode. C'est le dernier métier pour un homme qui a le sentiment de sa dignité et qui connaît le but de la vie."

Et énumérant ce qui ne constituerait pas la véritable élévation des masses ouvrières, prouvant qu'elles n'assureraient pas cette élévation en s'emparant de la société par un coup de violence ou par la force du nombre, et en confisquant le pouvoir politique:

"Il n'y a eu qu'une élévation durable, s'écrie Channing, pour l'ouvrier comme pour le reste des hommes; c'est l'élévation de l'âme. Avec elle il règne, il est membre de la noblesse de Dieu, quelle que soit sa place sur l'échelle sociale..... Une force étrangère peut pousser l'oiseau plus haut vers les cieux. Mais il s'élève véritablement quand il étend ses ailes et prend son vol par la puissance qui vit en lui; de même, un homme peut être poussé par les événements à une place éminente; mais il ne s'élève qu'autant qu'il exerce et développe ses facultés les plus précieuses, et que, par un libre essor, il monte à une plus noble région de pensée et d'action. Telle est l'élévation que je désire pour l'ouvrier."

J'ajoute, moi, et vous ne m'en voudrez pas de compléter la pensée de Channing en allant peut-être au-delà, que cette élévation de l'intelligence et du cœur mène à toutes les autres, ou que, du moins, elle les prépare. Mais affirmons aussi que toutes les autres, sans celle-là, ne peuvent être que des accidents passagers, s'ils ne sont pas funestes, et d'irréparables déceptions.

Eh bien! cette élévation, la première de toutes, que vous conquérez par la combinaison féconde du travail manuel et du travail de l'esprit, c'est elle que tous les efforts de la société moderne tendent à garantir aux masses laborieuses, sous la double impulsion des deux puissances qui l'ont créée, et qui la gouvernent: le christianisme et la philosophie.

La sagesse antique avait formulé ce principe que l'esclavage est de droit naturel. Pour Aristote, l'ouvrier était une "machine animée."

Un des plus grands citoyens de Rome disait:

"Les instruments du travail sont de deux sortes, les uns muets: la charrue, le boyau; les autres ayant une voix: le bœuf, le chevall'esclave."

Et ailleurs:

"Le propriétaire sage vend et n'achète pas. Qu'il vende les vieux bœufs, la vieille ferraille, les vieux esclaves, les esclaves malades."

A cette société où l'homme est écrasé par l'homme, le christianisme jette un jour cette condamnation: "Vous êtes tous les fils d'un même père. Il n'y a parmi vous ni esclaves ni hommes libres." Et un disciple du Christ fait retentir ces mots aux oreilles de maîtres qui nourrissent leurs poissons avec des esclaves:

"S'il entre un homme qui ait un anneau d'or et un habit magnifique, et qu'il entre aussi quelque pauvre avec un méchant habit, et qu'arrêtant votre regard sur celui qui est magnifiquement vêtu, vous lui disiez: "Asseyez-vous ici" et que vous disiez au pauvre: "Tenez-vous là debout," vous suivez des pensées injustes.

Qui a dit cela? Ce n'est pas J.-J. Rousseau, c'est saint Jacques.

Voilà l'origine de l'égalité sociale. Déposée dans le sein du vieux monde, la parole créatrice y fait germer le monde nouveau. La loi et les conditions du travail se transforment. L'esclavage n'avait été qu'une machine et un outil; le *serf* est, du moins, une personne. Séparé encore par un abîme du seigneur qui le possède, il reçoit pourtant le même baptême, s'agenouille au pied des mêmes autels, invoque les mêmes prières au lit de mort. Un pas de plus, et, en dépit du scepticisme antichrétien qui dira par la bouche de Voltaire:

"Il faut au peuple comme au bœuf un aiguillon, un joug et un frein." (1)

"Il me paraît essentiel qu'il y ait des gueux ignorants. Ce n'est pas le manœuvre qu'il faut instruire, c'est le bourgeois." (2)

En dépit, disons-nous, de ce scepticisme épicurien si dédaigneux de la destinée du pauvre, l'égalité moderne sera fondée. Quand la raison publique, éclairée par l'expérience proclamera, en 1789, l'égalité devant la loi, la répartition proportionnelle de l'impôt, l'admission de tous les citoyens à toutes les fonctions, que fera-t-elle, sinon introduire dans les faits, consacrer dans la vie pratique les principes mêmes sur lesquels a été fondé le monde chrétien?—Et quand, aujourd'hui, propagateurs convaincus de la doctrine de l'enseignement obligatoire, nous convions les enfants à participer à ce minimum d'instruction qui est, pour chacun d'eux, un droit et un devoir tout ensemble; quand nous voulons ouvrir pour tous les sources du savoir et de la moralité, que faisons-nous si ce n'est

(1) Lettre du 17 août 1765.

(2) Lettre du 1er avril 1765.

rester fidèle à ces grandes idées d'égalité et de justice qui ont transformé le monde, et dont la pratique est le plus éclatant hommage qui puisse être rendu, dans la société moderne, à la dignité de l'âme humaine ?

Et comment s'inscrire contre cette conclusion logique de l'histoire, quand on pense aux institutions créées depuis un quart de siècle, institutions inspirées par une pensée de sérieux dévouement aux intérêts du peuple, bien différente d'un esprit de basse flatterie aux instincts révolutionnaires ? Comment contester le caractère de ces créations ? Qu'était-ce que ces sociétés *coopératives*, ces *associations* ayant pour but d'organiser la participation des ouvriers aux bénéfices, et de cimenter ainsi l'union indispensable du capital et du travail ? Qu'était-ce que la *Caisse des retraites pour la vieillesse*, la *Caisse des invalides du travail industriel*, et cette banque des prêts d'honneur qu'on appelle la *Caisse du crédit au travail* ? qu'étaient-elles, enfin, que la fondation, à l'Exposition universelle de 1867, de ce groupe spécial comprenant tout ce qui peut caractériser l'état des populations ouvrières ; — et l'institution de ces prix exceptionnels signalant à l'industrie européenne celles des grands usines où se trouvaient réalisées les meilleures conditions de l'harmonie entre les ouvriers et les patrons ? Qu'était-ce, je le répète, sinon les témoignages vivants de ce besoin qui, depuis vingt-cinq ans, a tourmenté les pouvoirs publics, d'assurer l'amélioration économique, morale et matérielle des masses ?

Messieurs, quelles qu'aient été les calamités qui ont fondu sur la France, quelles que soient les incertitudes du présent, honneur au siècle qui, en s'acheminant vers son déclin, entretient de pareilles pensées, et, dans une large mesure, les réalise.

Un illustre homme d'Etat anglais, M. Gladstone, a dit : "Le XIXe siècle, de quelque façon qu'on le juge, sera le siècle de la classe ouvrière." C'était dire en d'autres termes : le XIXe siècle est le siècle de la démocratie. — Démocratie ! grand mot qui passionne et qui divise ; mais qu'il faut comprendre et définir pour n'avoir pas à le redouter ! Il y a deux démocraties dans le monde ; l'une de ces démocraties veut dire : appel aux instincts mauvais, à la lutte systématique entre le travail et le capital, à l'antagonisme entre les ouvriers et les patrons, à la haine des pauvres contre les riches, aux passions de nivellement et de désordre. Cette démocratie n'est que l'exploitation criminelle de l'ignorance par le charlatanisme ; dans un jour de naïfs aveux, elle s'est définie elle-même par ce mot célèbre : *La Révolution, c'est ma carrière !* A cette démocratie on ne peut qu'opposer l'épée, puisqu'il faut désespérer de la convaincre, et que dans la sincérité et dans les souffrances des travailleurs, elle ne voit qu'un piédestal pour ses ambitions.

Mais il y a une démocratie qui est un combat consciencieux et dévoué contre la misère, contre le vice et contre l'ignorance ; qui est l'ascension graduelle et pacifique des masses laborieuses vers un idéal d'égalité et de justice, et leur avènement à une instruction plus solide et à une moralité mieux établie ; une démocratie qui est, en un mot, cette élévation morale et intellectuelle dont je parlais tout à l'heure ; qui peut et doit amener logiquement, pour les populations ouvrières, une influence sociale plus étendue. Cette démocratie-là, je l'invoque, et depuis longtemps, je sers sous son drapeau ; car elle n'est autre que la puissance qui rachète peu à peu ce monde de la servitude et du mal : et sur son front, je vois briller les caractères qui me font reconnaître en elle la fille de la pensée chrétienne et du XIXe siècle !

G E O G R A P H I E .

Le Grand Ouest.

Elle est bien peu connue cette région qui s'étend entre Manitoba et les Montagnes Rocheuses, régions de plaines et de déserts qu'arrose la Saskatchewan sur un cours de neuf cents milles, où la compagnie de la baie d'Hudson a maintenu pendant une longue suite d'années, quelques forts qui suffisaient à tenir en respect près de cent tribus d'indiens, région à peine explorée, si ce n'est par les missionnaires, et où le regard, comme l'imagination, se perd en face d'espaces, pour ainsi dire, incalculables.

Si nous vivions dans cinquante ans, nous la verrions livrée à l'exploitation humaine, chargée d'abondance ; nous verrions des bateaux à vapeur sillonner ses nombreux lacs et cours d'eau, les prairies que parcourent seuls les chasseurs, les tribus errantes et les buffles, changées en riches domaines et en fermes, et, partout, l'industrie secondant et transformant une production inépuisable, en écouler les fruits sur tous les ports de l'Atlantique et du Pacifique, pour de là aller nourrir les peuples de trois continents.

Aujourd'hui la région de la Saskatchewan n'est encore qu'un territoire fantastique où passent comme des ouragans les courses échevelées des buffles, et où les martres, les loutres, les visons et les chats sauvages, ont établi leurs innombrables retraites. Pendant longtemps les employés de la compagnie de la Baie d'Hudson furent les seuls représentants de la civilisation dans ces domaines sauvages, et ce n'est que depuis une vingtaine d'années que les tribus indiennes ont été mises en contact avec les missionnaires.

Ces tribus, dont chacune contient à peine quelques centaines d'hommes, sont extrêmement variées. Ce serait un travail très-fastidieux que de vouloir les classer et en faire le dénombrement ; mieux vaut les diviser en deux groupes principaux, les Indiens des prairies et les Indiens des bois. Parmi les premiers on remarque surtout les Pieds Noirs, auxquels sont rattachées de nombreuses petites tribus congénères ; et parmi les seconds, on compte en première ligne les Cries des marais et les Sauteux. Les tribus des prairies se nourrissent presque exclusivement de buffles, se rassemblent dans des camps, reconnaissent l'autorité de ceux qui se distinguent à la guerre ou à la chasse, et font une guerre continuelle aux autres indiens des plaines. De leur côté, les indiens des bois vivent de la pêche et de la chasse à l'original et au caribou. Ils se réunissent en petits corps, n'accordent à leurs chefs qu'une autorité nominale, professent des sentiments hostiles vis-à-vis des autres races, mais traduisent rarement ces dispositions en hostilités ouvertes ; enfin, ils sont d'un tempérament beaucoup plus paisible que les autres tribus et s'exposent peu à l'influence dangereuse des grandes assemblées.

Quoique ces tribus soient en elles-mêmes peu considérables, cependant il en est quelques unes dont le domaine est immense, tel est, par exemple, celui des Cries qui n'a pas moins de cinq cents milles de longueur en ligne droite, et qui s'étend du lac "Qu'appelle" à la branche sud de la Saskatchewan. Ce domaine est le plus beau de tous ; c'est la véritable prairie avec ses longs flots d'herbes, ses nombreux cours d'eau et les vallées luxuriantes découpant ça et là l'étendue.

Les Pieds Noirs habitent pour leur part les vastes plaines couchées entre la rivière Red Peer et le Missouri, contrée aride et sablonneuse, partie du vrai désert américain, lequel s'étend entre la région fertile de la Saskatchewan et les frontières du Texas. On peut dire des Pieds

Noirs qu'ils sont les ennemis de tout le monde, et que tout le monde est leur ennemi. Race errante, sauvage, ne connaissant rien que ce que leur apprend le grand livre de la nature, ils ont cependant une éloquence saisissante, une fierté farouche et un mâle amour de liberté.

On peut dire, du reste, de presque toutes les tribus indiennes ce que nous disons en ce moment des Pieds Noirs. Elles sont dans un état de guerre à-peu-près continu, et la venue des blancs, loin de modifier cette condition, ne fait en quelque sorte que l'aggraver. Le blanc est un ennemi de plus, voilà toute la différence. Pour le sauvage, essentiellement, irrémédiablement rebelle à la civilisation, il est impossible de voir les choses à un autre point de vue que celui de ses instincts, de ses besoins propres, du genre de vie auquel il est habitué. C'est ainsi qu'il est extrêmement difficile de lui faire comprendre la vraie nature de l'étranger avec qui il est mis en contact; ayant sa manière à lui de comprendre la misère ou le bonheur, la vérité ou le mensonge, en général toutes les choses de la vie, il est impossible de lui faire envisager l'homme blanc sous un autre jour que celui qui lui est familier. Pour lui, les Anglais, les Français, les Canadiens ou les Américains sont simplement autant de tribus habitant différentes parties de la terre, dont les domaines sont mauvais, et qui n'ont pas de buffles. C'est afin de s'en procurer, et uniquement pour cela, que, d'après l'indien, les blancs lui envoient des objets et des effets de toute nature.

"Ah! dit-il, si ce n'était que de nos bisons, où seriez-vous? Vous péririez de faim et vos os blanchiraient les prairies." En vain, veut-on lui démontrer que tel n'est pas le cas, il répond: "Où va donc alors toute la viande de buffle (pernician) que vous emportez dans vos bateaux et vos chariots?" Ainsi donc, pour l'indien, voir et juger sont un même acte, et le monde ne peut être autre chose que celui où se passe sa vie sauvage et errante. C'est pour cela que, pour se faire comprendre de lui, il faut se mettre à sa place, ne raisonner qu'avec le secours de quelques idées simples et nettes, et non pas faire comme beaucoup de missionnaires qui lui parlent le langage propre aux sociétés civilisées. Les uns l'entretiennent de l'histoire des gouvernements et des changements politiques, les autres lui exposent les différents systèmes religieux dont ils sont les avocats respectifs. Aujourd'hui on l'engage à suivre cette religion, demain à avoir foi dans telle autre. Est-il donc étonnant que, lorsqu'il examine avec ses grossières facultés tant de démonstrations contradictoires, il reste confus, indécis et défiant?

L'indien n'a pas précisément de l'aversion pour le blanc en tant que blanc; au contraire, il est plutôt porté à le recevoir avec douceur et amicalement, pourvu que le nouveau venu adopte son genre de vie, joigne le camp de chasse et fasse la vie de plaine; mais pour le blanc qui veut s'établir ou faire la chasse à son propre compte, les Cries et les Pieds Noirs ont une antipathie invincible. La propriété d'une portion définie de terrain par un seul individu est naturellement contraire aux idées d'hommes qui, en une seule saison, parcourent cinq cents milles de prairie.

En dehors des indiens, il y a une autre catégorie d'hommes qui méritent une attention spéciale et qu'on ne connaît pas assez. Ce sont les métis. Les métis descendant en grande partie des Français n'ayant à l'origine aucune habitation fixe, ils ont été successivement amenés par leurs prêtres à former des établissements isolés le long de la Saskatchewan du nord. La plupart ont émigré de la rivière Rouge, d'autres sont d'anciens serviteurs de la compagnie de la baie d'Hudson, d'autres enfin sont des parents de gens encore dans l'emploi de la compagnie. Ils prennent généralement le titre "d'hommes libres," et si l'exemption de toute contrainte, l'antipathie pour toute occupation régulière et l'amour de la vie errante sont les

traits distinctifs des *hommes libres*, ils ont souverainement droit à cette appellation. A peu d'exceptions près, ils ont préféré la vie précaire et hasardeuse de la chasse à celle plus assurée de la culture, et on les voit pendant toute la saison d'été parcourir la prairie en bandes nombreuses et bien organisées. L'hiver, ils reviennent à leurs établissements et s'occupent à transporter le buffle gelé des plaines les plus proches.

Ce genre de vie qui les met en contact plus immédiat avec les indiens et les éloigne de toutes les formes de la civilisation, n'a pas peu contribué à les abaisser dans l'échelle sociale et à rendre presque impossible l'établissement d'une colonie durable. La faim elle-même, ce puissant aiguillon du travail, semble impuissant à leur donner des habitudes industrielles. Durant l'hiver, ils éprouvent souvent de longues privations; mais, semblables en cela aux indiens, ils ne veulent pas croire à la diminution des buffles, et persistent à ne dépendre que de lui pour leur alimentation. Pour peindre leur caractère en quelques mots on pourrait dire d'eux qu'ils sont gais, indolents, dissipés, incertains, oublieux, braves, prompts à former leur jugement, capables d'endurer toutes les fatigues imaginables, ayant une grande puissance de résignation, quoiqu'il soit impossible de compter sur eux dans les moments critiques. Ils sont encore ignorants et superstitieux; ils détestent les indiens sans cependant aimer les blancs, et l'on peut dire en résumé qu'ils offrent peu de ressources à la formation d'une nationalité future dans les lointaines régions qu'ils habitent.

Quant aux blancs qui parcourent ou habitent la vallée de la Saskatchewan, leur nombre est tellement insignifiant qu'il est presque inutile d'en faire mention. On n'y voyait absolument autrefois que les employés de la compagnie de la baie d'Hudson. Il y a quelques années, un certain nombre d'Américains avaient été attirés dans ces parages par la découverte plus ou moins réelle de mines d'or, mais la difficulté ou plutôt l'impossibilité de s'y procurer des moyens d'existence, jointe à l'hostilité continue des Indiens, leur eût bientôt rendu ce séjour inhabitable. Il paraît néanmoins certain que l'or existe dans la plupart des rivières qui coulent à l'est des Montagnes Rocheuses, de même que dans celles qui arrosent la Saskatchewan du nord; ce qui donne à croire que, malgré les difficultés nombreuses que, pendant longtemps encore, les mineurs auront à surmonter, ils ne tarderont pas à y venir en assez grand nombre pour décourager l'agression des Indiens, et attirer derrière eux les marchands voyageurs des villes frontières du Montana, du Dacotah et de l'Idaho.

En ce qui concerne le commerce de fourrures qui a été pendant si longtemps la principale richesse et la seule industrie du Nord-Ouest, il faut reconnaître qu'il a considérablement diminué. Il devient de plus en plus difficile de se procurer les peaux de buffles en grand nombre, et les fourrures précieuses sont aujourd'hui comparativement très-rares. C'est dans la région de la Saskatchewan proprement dite que se trouve le bison, le loup-cervier, le chat sauvage et le loup; quant aux plus riches fourrures, telles que la loutre, la martre, le vison, le castor, on les a plus spécialement dans la région qu'arrose le Lesser Slave Lake. Ce qui va résulter pour l'avenir de cette industrie de l'abolition du monopole qu'exerçait la compagnie de la baie d'Hudson, et de l'introduction du commerce libre, nul ne saurait le prévoir, ni par conséquent en donner une idée quelconque. Ce qui paraît le plus probable, c'est que ce sont les marchands américains des territoires avoisinant la Saskatchewan qui accapareront la plus grande partie de ce commerce, et que les fourrures ne tarderont pas à subir une grande dépréciation dans leur qualité si ce n'est dans leur nombre.

Pour terminer cette rapide esquisse d'un pays qui a

tous les droits d'attirer notre attention, nous dirons que la Saskatchewan, conjointement avec l'Orégon, le Washington, le Montana et le Minnesota, sera un jour le grenier du monde, et que toutes ses richesses, soit en charbon, soit en métaux, soit en fourrures, ne seront absolument que comme une goutte d'eau dans l'abondance inépuisable de ses produits agricoles.

AVIS OFFICIELS.



Ministère de l'Instruction publique.

ERECTIIONS, ANNEXIONS ET SÉPARATIONS DE MUNICIPALITÉS SCOLAIRES.

Québec, 5 sept. 1873.

Le lieutenant-gouverneur a bien voulu par ordre en conseil en date du 27 août dernier :

1o. Annexer à Tingwick, dans le comté d'Arthabaska, la moitié sud-est et la moitié sud-ouest du quart du lot No. dix-huit du premier rang de cette municipalité, la moitié sud-est du dix-neuvième lot du dit premier rang et les moitiés sud-est et sud-ouest du quart du lot No. dix-sept, faisant maintenant partie de Warwick pour les fins scolaires, le dix-huitième lot du second rang, les trois-quarts du dix-neuvième et le vingtième lot du deuxième rang de Chénier.

2o. Eriger en municipalité scolaire sous le nom de St. Eugène, dans le comté de l'Islet, la nouvelle paroisse érigée sous ce nom avec les limites qu'elle comporte pour les fins religieuses et pour les autres fins civiles. St. Eugène est un démembrement de l'Islet.

3o. Séparer la ville de Nicolet, dans le comté du même nom, du reste de la paroisse, et l'ériger en municipalité scolaire distincte avec les limites qui lui sont assignées comme ville par l'Acte 36 Vict. ch. 52.

4o. Définir comme suit les limites de Ste. Rose-du-Dégelé, dans le comté de Témiscouata, lesquelles ne se trouvent pas assez clairement établies dans l'ordre en conseil du dix-neuf septembre dernier (1872), comprenant 1o. toute cette partie de la seigneurie de Madawaska, à l'ouest du lac Témiscouata et sur la rivière, Madawaska, tenant, à l'est, au lac Témiscouata et à la rivière Madawaska, et à l'ouest à la profondeur de la dite seigneurie, aux terres de la Couronne, au nord à la paroisse de Notre-Dame du Lac et à une ligne parallèle jusqu'à la profondeur de la dite seigneurie, et au sud, à la Province du Nouveau-Brunswick; 2o. cette partie de la dite seigneurie de Madawaska qui se trouve à l'ouest du lac Témiscouata et de la rivière Madawaska, tenant à l'ouest du dit lac à la dite rivière; à l'est, aux terres de la couronne, et au nord, à une ligne parallèle à celle qui dévise Notre-Dame-du-Lac, et au sud, encore à la Province du Nouveau-Brunswick.

5o. Changer les limites assignées à la municipalité scolaire du Canton de Chambly, dans le comté du même nom, par ordre en conseil du 23 juin dernier, pour les suivantes, savoir: tout le territoire compris dans la corporation municipale du Canton de Chambly, telle que constitué en corporation, de plus les terrains adjacents à la dite corporation municipale pris sur le territoire rural de la paroisse de St. Joseph de Chambly, lesquels terrains sont connus et désignés au plan et livre de renvoi officiels, tels que déposés par les fins de l'enregistrement du comté de Chambly, comme suit: les terrains Nos. 300, 301, 303, 304, 309, 311, 313, 314, 315, 306, 305 et 310, appartenant à John Yule, et 310 appartenant John Bell.

6o. Séparer de la municipalité scolaire de Lachine, la ville de Lachine, et l'ériger en municipalité scolaire séparée sous le nom de municipalité scolaire de la ville de Lachine, avec les mêmes limites qu'elle a comme ville.

NOMINATION DE MEMBRES DE BUREAUX D'EXAMINATEURS.

BUREAU DE RIMOUSKI.

Le lieutenant-gouverneur a bien voulu, par ordre en conseil en date du 19 juillet dernier, nommer les personnes dont les

noms suivent, membres du bureau d'examineurs de Rimouski, charge de conférer des diplômes aux aspirants ou aspirantes à l'enseignement, savoir :

Le révd. Edouard Guilmet en remplacement du révd. G. Nadeau, et le révd. Louis Desjardins, en remplacement du révd. F. Laliberté.

BUREAU DE KAMOURASKA.

Par ordre en conseil en date du 22 juillet dernier, Joseph Gabriel Pelletier, écrivain, membre du bureau d'examineurs, chargé de conférer des diplômes aux aspirants ou aspirantes à l'enseignement dans le district de Kamouraska, en remplacement de Paschal Dumais, écrivain.

Par ordre en conseil en date du 27 courant, Louis-Charles Bégin, écrivain, membre du même bureau.

BUREAU DE CHARLEVOIX ET SAGUENAY.

Par ordre en conseil en date du 27 du courant, Jean-Baptiste P. Dupont, écrivain, membre du bureau chargé de conférer des diplômes aux aspirants ou aspirantes à l'enseignement pour le district de Charlevoix et Saguenay en remplacement de M. Ed. Boudreau.

NOMINATION D'UN PROFESSEUR A L'ÉCOLE NORMALE LAVAL.

Le lieutenant-gouverneur a bien voulu, par ordre en conseil en date du 26 août dernier, nommer M. Rosario Saucier, un des professeurs de l'école normale Laval, en remplacement de M. P. Hudon, démissionnaire.

NOMINATIONS DE COMMISSAIRES ET DE SYNDICS D'ÉCOLES.

Québec, 5 sept. 1872.

Le lieutenant-gouverneur a bien voulu, par ordre en conseil en date du 27 août dernier, faire les nominations suivantes de commissaires et de syndics d'écoles, savoir :

COMMISSAIRES D'ÉCOLES.

Comté de Bellechasse—St. Cajetan—M. Jean Baptiste Fradet, en remplacement de M. Pierre Isabelle;

Comté de Chicoutimi—Harvey—M. Adolphe Boudreau, en remplacement de M. Lucien Bouchard;

Comté de Deux-Montagnes—Ste. Scholastique, paroisse—MM. Louis Cléophas Leduc et Maxime Laviolette, le premier, en remplacement de lui-même, et le second en remplacement de M. Joseph Fortier;

Comté de Dorchester—St. Malachie (No. 1)—Révd. M. W. Richardson et M. François Lafontaine en remplacement d'eux-mêmes;

Comté de Gaspé—Grande-Grave—M. William Robert, en remplacement de M. Charles Esnouf;

Comté de Jacques-Cartier—Lachine (ville)—MM. Clément Deschamps, Thomas Chapman, Alphonse Gariépy, Jean-Baptiste Caron, et Jean-Baptiste Léger; (Municipalité nouvelle.)

Comté de Jacques-Cartier—Lachine (paroisse)—MM. Jean-Baptiste-Onésime Martin dit Ladouceur, Maxime Latour et Jean-Baptiste Légault en remplacement de trois commissaires qui se trouvent à résider hors des limites de la paroisse;

Comté de Lotbinière—Ste. Agathe (No. 2)—M. Etienne Morin en remplacement de lui-même;

Comté de Mégantic—Ireland (South)—M. James Byrnes en remplacement de M. Robert Baily, et M. William McFarlane en remplacement de M. John Porter;

Comté de Rimouski—St. Anaclet—MM. Joseph Lavoie et François Lemieux en remplacement de MM. François Roy dit Lauzon et Germain Vignola, sortis d'élection irrégulière.

Comté de Saguenay—Canton de Saguenay—MM. Alexandre Tremblay et Pierre alias Pitre Poitras en remplacement d'Onésime Savard et André Daignault dit Laprise;

Comté de St. Hyacinthe—St. Hyacinthe-le-Confesseur—MM. Alfred Minier dit Lagassé et Louis Guilbert en remplacement de MM. Zéphir Blanchard et Guillaume Daignault-Laprise;

Comté d'Yamaska—Ste. Brigitte des Saults—MM. George Lavallée et Martin Purtell, en remplacement de MM. James Purtell et William Shawken;

Comté d'Yamaska—St. François-du-Lac—MM. François Ver-ville et Isaac Desmarais, en remplacement de MM. Edouard Despains et Jean Baptiste Maher.

SRNDICS DÉCOLES.

Comté d'Hochelaga—Village St. Jean Baptiste—M. Joseph Thomas en remplacement de M. John Seybold ;
Comté d'Ottawa—Aylmer—M. Luther Eddy, en remplacement de M. William McLean.

DIPLOMÉS OCTROYÉS PAR LES BUREAUX
DEXAMINATEURS.

BUREAU CATHOLIQUE DE QUÉBEC.

ECOLE MODÈLE, 1ère classe (F. & A.) M. Joseph Henry Audibert.
ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (F.) Mlles. M. Zélire Bergeron, M. Hedwige Boisvert, Rose de Lima Demers, M. Césarie Fradet, Obéline Gosselin, M. Léa Houde, Félixime Labrecque, Sara Lachine, Pamela-Alphonsine Lacombe, Adéline Pichet, Clarisse Rompré, Adéline Roy et Adèle Thibodeau.
ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 2e classe (F) Mlles. Philomène Blais, Marie Fugère, M. Fédéra-Virginie Germain, Dorothée Hardy de Chatillon, Arzélie Hébert, Delvina-Cléopée Lachance, M. Antoinette Lamothe, Victorine Lauzé, Céline Marcoux, M. Géorgina Plaisance, M. Anaïs Plaisance, Rose Roberge et M. Eléonore Routhier.
ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (A) Mlles. Sarah Jane Bryson et Margaret Bamford.
ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 2e classe (A) Mlle. Ellen Duff.
5 août, 1873.

NAP. LACASSE,
Secrétaire.

BUREAU CATHOLIQUE DE RICHMOND ET WOLFE.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (F) Mlles. Hélène-Emma Guertin, Olivine Ouellette et Eugénie Talbot.
ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (A) Mlle. Mary-Ann McNamara.
ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 2e classe (F) Mlles. Philomène Benoit, Rosa Ducharme et Mary Ann McNamara.
ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 2e classe (A) Mlles. Mary-Jane Gorman et Eugénie Talbot.
5 août 1873.

F. O'BRIEN,
Secrétaire.

BUREAU DE CHARLEVOIX ET SAGUENAY.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE 1ère classe (F) Mlles. M. Anastasie Chouinard, Dias Dallaire, Louise Lachance, Suzanne Lavoie et Philomène Tremblay.
12 août 1873.

CHS. BOIVIN,
Secrétaire.

BUREAU DE SHERBROOKE.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 2e classe (A) Mlles. Caroline S. Cowan, Maggie Cowan et Margaret McKay.
ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 2e classe (F) Mlle. Odile R. Richard.
5 août 1873.

S. A. HURD,
Secrétaire.

BUREAU DE BEAUCE.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (F) Mlle. Elize Bélanger.
ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 2e classe (F) Mlle. Delise Veilleux.
5 août 1873.

J. T. P. PROULX,
Secrétaire.

BUREAU DE KAMOURASKA.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (F) Emélie Bérubé, Héloïse Bérubé, Clara Bouchard, Dèmerise Boucher, Adèle Lévasseur, Geraldine Rioux, Zoé Sirois et Mary Smith.
ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 2e classe (F) Mlle. Appolline Deschênes.
5 août 1873.

J. G. PELLETIER,
Secrétaire.

BUREAU PROTESTANT DE MONTRÉAL.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (A) Mlles. Lillian S. Anthony, Janet Connolly, Louisa W. Graham, Mary Mitchell et Francis C. Harvey.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 2e classe (A & F) Mlle. Beatrice D. Graham.
ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 2e classe (A) MM. Robert G. Hall, Robert Scholefield et Mlle. Ann-Elisa Trépania.
5 août 1873.

T. A. GIBSON,
Secrétaire.

BUREAU CATHOLIQUE DE MONTRÉAL.

ECOLE MODÈLE 1ère classe (F) Mlles. Selfrid Brunet, Philomène Chatel, Céline Lapière et Dame Délina Hamilton Veuve Péladeau.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (F) Mlle. Josephine Bédard, Victoria Bélanger, Louise Bernard, M. Louise Blanchard, Ritchel Boursier, Fidélie Brodeur, Alphonsine Demers, Virginie Désert, Céline Gaudet, Marie Anne Gill, Marie Eloïse Goulet, Emélie Guérin, Alphonsine Guertin, Aulia Hubert, Arélie Huot, Pulchérie Jacques, Vitaline Lajoie, Agnès Leroux, Odile Macé, Elmina Macé, Hermine Paré, Marie Phaneuf, Rose-de-Lima Roy, Eugénie Tremblay, Sarah Ward et Octavie Favreau.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (A & F) Mlles. Mary Archer, Joséphine Jordan, Juliana McCarthy et Maria McCarthy.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (A) Mlle. Elizabeth McCullum.
ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 2e classe (F) Mlles. Elizabeth Bonin, Délina Brisebois, Josephine Bille, Marguerite Clavel, Louise Cadieux, Elyvina Cormier, Marie Louise Dulude, Marie Dumeulong, Mélima Gauthier, Anathalie Giroux, Salomé Grégoire, Marie Langlois-Lachapelle, Agnès Lebœuf, Amanda Leblanc, Hermine Peloquin, Emélie Poirier, Ludivine Poulin, Cléopée St. Laurent et Mathilde Vinet.
5 et 6 août 1873.

F. X. VALADE,
Secrétaire.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

QUÉBEC, PROVINCE DE QUÉBEC, SEPTEMBRE, 1873.

Conférence des inspecteurs d'écoles de la province
de Québec.

Sur l'invitation de M. le ministre de l'instruction publique, les inspecteurs d'écoles de la province se réunissaient le dix neuf, à Québec, dans les salles de l'école normale-Laval.

L'objet de cette réunion était de considérer l'opportunité de refondre les diverses lois sur l'éducation passées jusqu'à ce jour, aussi bien que de conférer sur les améliorations et les modifications qu'il pourrait être avantageux de faire subir à notre système d'instruction publique. C'était la première fois qu'une pareille réunion était convoquée ; elle a duré trois jours. Toutes les lois ayant trait à l'instruction publique ont été étudiées, examinées, discutées à tous les points de vue.

Depuis plus de vingt ans que le système de l'inspection des écoles a été inauguré, un grand nombre d'amendements avaient été faits, sur la demande des inspecteurs et des intéressés, à certaines clauses de la loi scolaire, ou aux règlements passés pour faciliter son fonctionnement. Ces changements, néanmoins, bien que constituant un progrès jusqu'à un certain point, n'avaient, dans bien des cas, que des effets purement locaux. Ce qu'il fallait rechercher, c'était de rendre la loi aussi générale que possible et applicable en même temps à toutes les exigences locales. Voilà ce qui ne pouvait résulter que d'une étude consciencieuse et de la mise en commun des lumières et de l'expérience de ceux qui, depuis vingt ans, sont chargés de veiller au fonctionnement de la loi. Aussi, chaque article a-t-il été examiné, commenté longuement ; et les amendements ont presque toujours été adoptés à l'unanimité des voix ; ce qui prouve que les conclusions n'étaient pas prises à la légère, et que

la question n'était laissée sans discussion que lorsque toutes les opinions étaient pleinement satisfaites.

En dehors des articles mêmes de la loi scolaire, plusieurs sujets se rattachant à l'éducation ont été traités, et l'on s'est efforcé de toucher à tous les points qui intéressent d'une manière ou d'une autre l'instruction publique. Toutes les suggestions présentées sur chacun de ces points ont été considérées et pesées.

La réunion a eu d'ailleurs un autre résultat qui n'est pas moins important ; elle a inauguré des rapports personnels entre les inspecteurs d'écoles, qui ont pu ainsi mettre leurs idées en commun, s'apprécier réciproquement et s'encourager dans leur tâche méritoire mais difficile. Elle leur a en outre fourni l'occasion d'établir entre eux une conformité d'action pour certains cas où la décision est laissée à leur jugement, et de s'entendre sur une interprétation uniforme des clauses de la loi.

Après avoir passé d'ailleurs trois jours à étudier et à travailler en commun avec le ministre de l'instruction publique, les inspecteurs seront plus en état de connaître sa manière de voir et d'agir suivant ses idées.

Sous tous les rapports, cette réunion ne peut qu'avoir un bon effet, et nous sommes persuadé qu'elle fera époque dans l'histoire de notre système d'éducation.

Voici les noms des inspecteurs présents à la conférence : MM. P. Hubert, F. X. Valade, J. N. A. Archambault, Césaire Germain, W. J. Alexander ; Ed. Carrier, V. Martin, J. A. McLoughlin, J. B. Delage, Bolton Magrath, Chas. B. Rouleau, M. T. Stenson, Geo. Tanguay, P. F. Béland, Rév. M. M. Fothergill, S. Boivin, A. D. Dorval, Wm. Thompson, F. E. Juneau, H. Hubbard, Ludger Lussier, M. Caron, L. M. Laplante, L. Grondin.

Avant de se séparer MM. les inspecteurs ont présenté au ministre de l'instruction publique l'adresse suivante :

{ Ministère de l'instruction publique,
 { Québec, 21 août, 1875.

A l'hon. Gédéon Ouimet, ministre de l'instruction publique, etc., etc.

HONORABLE MONSIEUR,

L'heureuse idée qui vous a porté à réunir en ce jour auprès de vous les inspecteurs d'écoles, au début de votre carrière comme ministre de l'instruction publique, nous procure l'occasion bien agréable de faire personnellement votre connaissance.

Nous nous honorons de vous avoir pour chef éminent, à la tête du département de l'éducation, et d'être vos députés pour l'inspection générale des écoles sous contrôle. Aussi nous nous faisons un devoir de vous offrir, en corps, nos sincères félicitations et nos profonds respects.

L'année 1852, il ya près d'un quart de siècle, a vu inaugurer le système d'inspection des écoles qui est encore en opération aujourd'hui, bien que sur une plus grande échelle. Vingt-trois ou vingt-quatre inspecteurs furent alors nommés ; de ce nombre, sept ou huit seulement sont restés ; les autres ont disparu.

Les inspecteurs furent d'abord sous l'habile direction du premier surintendant de l'éducation, le vénérable Dr. J. B. Meilleur, dont les talents, l'aménité de caractère, et le dévouement ont rendu de notables services au pays et lui ont mérité un rang distingué et un souvenir durable parmi les bienfaiteurs de la province. M. Meilleur a été le fondateur et l'organisateur du système d'éducation qui nous régit de nos jours ; tâche difficile, puisqu'il fallait tout créer et mettre en état de culture ; il a laissé dans le champ qu'il a défriché au prix de son repos et de sa santé, les sillons ouverts et prêts à recevoir la semence.

La succession ne pouvait tomber en de meilleures mains qu'en celles de l'homme que la nature avait si richement doué sous le double rapport des qualités de l'esprit et du cœur, esprit cultivé et brillant, cœur bien fait et franchement chrétien, nous devinons de suite l'honorable P. J. O. Chauveau qui a su continuer habilement et amener l'œuvre si bien commencée de son prédécesseur au degré de progrès où nous la voyons à présent.

La tâche qui vous est dévolue, honorable Monsieur, de poursuivre et de perfectionner l'œuvre de vos deux prédécesseurs distingués, tâche importante et qu'en ami sincère et dévoué de l'éducation vous avez bien voulu accepter, sur l'invitation de

notre lieutenant-gouverneur, bien qu'elle vous parût, comme vous l'avez déjà exprimé dans une occasion récente, difficile et pleine de responsabilités, cette tâche trouve cependant une garantie ample et rassurante dans vos talents reconnus, et dans vos qualités privées et publiques enrichies d'actes nombreux de bienfaisance qui vous ont depuis longtemps acquis l'estime et la confiance de tous.

Ces heureuses qualités, honorable Monsieur, vous aurez souvent occasion de les exercer à notre égard, nous qui avons besoin de vos conseils et de votre indulgence.

M. le ministre a fait la réponse qui suit :

Ministère de l'instruction publique,
 Québec, 21 août 1875.

A Messieurs les inspecteurs d'écoles réunis en conférence.

MESSIEURS,

J'éprouve le besoin de le répéter encore, j'ai accepté une tâche difficile et pleine de responsabilités. S'il est cependant une pensée qui puisse me soutenir dans la voie que j'ai à suivre, c'est la conviction d'être aidé et secondé par chacun de vous. Cette conviction s'affirme avec beaucoup plus de force, maintenant que j'ai pu par des rapports personnels vous apprécier davantage, et me rendre compte de tout ce qu'il m'est permis d'espérer de votre coopération aussi intelligente que dévouée.

Je suis extrêmement satisfait, Messieurs, de la conférence que nous venons d'avoir ensemble, du travail qui s'y est fait, et surtout de la manière dont ce travail a été accompli. Vous avez su tout-à-l'heure qualifier, comme il le mérite, notre système d'instruction publique, qui peut se comparer sans désavantage avec les systèmes de tous les autres pays ; aussi, ce que nous avons fait ne touche en rien à la base de ce système et nos travaux se sont bornés à des modifications de détails que les changements de circonstances et les progrès mêmes de l'éducation ont pu nécessiter. Ces modifications toutefois n'en ont pas moins leur importance, et je suis heureux de rendre ici pleine justice aux judicieux amendements que vous avez apportés, en même temps qu'à l'esprit éclairé qui a dicté vos remarques.

Mais il est une chose surtout que je ne puis passer sous silence, c'est la bonne entente, l'esprit fraternel, pour ainsi dire qui a caractérisé vos délibérations. Dans un corps composé de personnes ayant des croyances différentes et par conséquent des intérêts divers, cette harmonie constante à quelque chose de vraiment consolant ; elle est un indice certain que sur ce terrain pourtant difficile, les inspecteurs d'écoles, tous pleins de leur haute mission confondent leurs aspirations dans un seul désir, dirigent leurs ambitions vers un même but : le plus grand bien de l'éducation, le plus grand bien de la patrie. Car votre mission, Messieurs, est une des plus importantes et des plus belles. Dans ce corps choisi pour diriger l'éducation, pour veiller à la conservation des saines traditions de la morale et de la science, vous êtes appelés à remplir un rôle d'une activité constante, un rôle qu'il serait difficile, pour ne pas dire impossible, de supprimer. C'est par vos yeux que le ministre voit ; vous êtes ses premiers lieutenants ; il doit se reposer sur vous, se fier à vos lumières. Pour moi, Messieurs, je le répète avec plaisir, dans cette belle œuvre dont j'ai été appelé à continuer la direction, je suis heureux de compter sur votre aide intelligente, je m'honore de vous avoir pour collaborateurs.

Outre les modifications qui ont été proposées touchant la loi elle-même ou certains détails de son fonctionnement, vous avez fait plusieurs suggestions sur des sujets qui, tout en n'affectant pas directement ces points, ont trait néanmoins à l'éducation en général. Ces suggestions, Messieurs, faites dans un si bon esprit et avec tant de sagesse, veuillez croire que je saurai en tenir compte en temps opportun, et leur donner toute l'attention qu'elles méritent, tant par le sujet auquel elles se rattachent qu'à cause de ceux dont elles émanent.

Au nom de mes deux prédécesseurs dont vous avez su si bien apprécier les services distingués, je vous remercie des bonnes paroles que vous avez dites à leur adresse, et du bon souvenir que vous donnez à leurs travaux intelligents.

Quant à moi, Messieurs, les rapports que nous venons d'avoir ensemble ne feront qu'augmenter mon estime pour vous, et contribueront à resserrer davantage les liens qui doivent nous unir. De même que je compte sur votre aide, soyez persuadés que toute ma coopération vous est acquise dans l'accomplissement de la grande œuvre à laquelle nous nous sommes consacrés."

A la prochaine session du parlement local, M. le ministre de l'instruction publique présentera devant les chambres, un projet de loi, ou plutôt, l'ancienne loi, refondue, avec tout les amendements et les changements apportés dans cette conférence."

Cinquantième conférence des instituteurs de la circonscription de l'école normale-Laval, tenue le 29 et le 30 août 1873.

SÉANCE DU 29 AOUT.

Présents : MM. J. B. Cloutier, président, F. X. Toussaint, D. N. St. Cyr, Frs. Fortin, G. Labonté, B. Pelletier, Frs. Pagé, J. B. Dugal, J. Létourneau.

Comme les messieurs qui devaient traiter différents sujets étaient absents, M. le président soumit à la discussion le sujet suivant : l'enseignement oral, pour les écoles élémentaires, est-il préférable aux leçons apprises par cœur ?

M. Toussaint parla longuement sur cette question et fit vivement ressortir les avantages de l'enseignement oral. MM. Cloutier, D. N. St. Cyr et B. Pelletier prirent aussi une part active dans cette discussion. Les diverses opinions émises peuvent se résumer comme suit :

1o. L'enseignement oral, surtout pour l'histoire et la géographie, est la meilleure manière de bien graver les choses dans l'esprit des enfants.

2o. Les leçons apprises par cœur ont pour effet d'exercer la mémoire des enfants, mais ne sont pas généralement aussi bien comprises que les leçons orales données avec art et à la portée de l'intelligence du jeune âge.

3o. Pour obvier aux inconvénients qu'offrent l'une et l'autre méthode, l'instituteur doit faire usage des deux manières d'enseigner, expliquer une leçon oralement et la lui faire apprendre ensuite dans le livre.

M. D. N. St. Cyr fut ensuite prié de traiter un sujet quelconque de l'histoire naturelle.

Le savant Monsieur voulut bien se rendre à l'invitation qui lui était faite et parla sur les oiseaux insectivores et sur certains animaux que le cultivateur regarde comme nuisibles et qui cependant rendent de grands services à l'agriculture. Il fit comprendre l'importance des connaissances sur l'histoire naturelle en rapport avec l'agriculture et la nécessité de l'enseignement de cette branche dans nos écoles de la campagne.

L'assemblée s'ajourna au lendemain, à neuf heures du matin.

SÉANCE DU 30 AOUT.

Présents : Les honorables G. Ouimet, ministre de l'instruction publique, et P. J. O. Chauveau, président du Sénat ; F. E. Juneau et Ed. Carrier, écuyers, inspecteurs d'écoles ; MM. F. X. Toussaint, N. Lacasse, J. B. Dugal, D. N. St. Cyr, J. B. Cloutier, D. McSweeney, Frs. Fortin, J. Piérard, J. O. Couture, G. Labonté, G. Vien, B. Pelletier, P. Provensal, D. Potvin, Frs. Pagé, M. W. O'Ryan, F. Robitaille, S. Laroche, V. A. Bérubé, F. X. Bélanger, Alf. Blouin, Jules Cloutier, Alf. Esnouf et J. Létourneau.

Les procédés de la dernière séance sont adoptés.

M. G. Labonté, trésorier de l'association rend ses comptes, lesquels sont approuvés.

Avant de procéder à l'élection des officiers pour l'année courante, il est, sur motion de M. J. Létourneau, secondé par M. Frs. Fortin, Résolu :

Que le règlement qui prive du droit de voter, les membres qui n'ont point payé leurs contributions annuelles, soit rappelé.

On procéda ensuite à l'élection des officiers et le résultat fut comme suit :

MM. F. X. TOUSSAINT, Président.
J. O. COUTURE, Vice-Président,
J. LÉTOURNEAU, Secrétaire.
G. LABONTÉ, Trésorier.

Membres du comité de régie : MM. N. Lacasse, J. B. Dugal, D. N. St. Cyr, G. Vien, D. McSweeney, B. Pelletier, Alf. Esnouf, V. A. Bérubé, J. B. Cloutier.

M. J. Létourneau parla sur la position de l'instituteur dans la société, position précaire, services peu rémunérés. Il déplora la tendance qu'ont les instituteurs à abandonner l'enseignement faute d'y entrevoir un avenir qui puisse les attacher à leur état. Il suggéra, tout en plaçant sur un meilleur pied certaines institutions dites supérieures, tenues par des instituteurs laïques, différents moyens propres à créer un nombre de bons salaires suffisants pour retenir dans l'enseignement ceux qui embrassent cette carrière, en leur faisant espérer de l'avancement, un but auquel ils pourront parvenir. Il parla aussi de la caisse d'épargnes en faveur des instituteurs vieux ou infirmes, et appuya sur la nécessité de mettre cette institution si utile, si indispensable même, en état de pourvoir aux besoins de l'instituteur dans sa vieillesse.

M. F. X. Toussaint parla longuement à l'appui de ce que venait de dire M. Létourneau ; il cita les progrès immenses faits depuis trente ans, dans l'instruction publique, en cette province, et appuya fortement sur la nécessité de prendre tous les moyens pour élever le traitement des instituteurs, qui est généralement insuffisant.

L'hon. M. P. J. O. Chauveau, dans une brillante allocution, passa en revue, les progrès de l'éducation faits dans cette province, depuis un certain nombre d'années.

L'hon. Monsieur fit part des statistiques préparées par un auteur dont l'exactitude ne peut être soupçonnée, statistiques qui prouvent que la province de Québec occupe, par son zèle à faire instruire ses enfants, l'efficacité de son système d'instruction publique une place distinguée parmi les nations les plus avancées de l'Europe. Il parla aussi des bureaux d'examineurs et des règlements faits pour la régie de ces bureaux. Il exprima l'espoir que les salaires généralement peu élevés, accordés jusqu'ici aux instituteurs, ne pourront qu'augmenter graduellement à mesure que le peuple deviendra plus en état de comprendre l'importance de l'éducation. Il termina par quelques paroles sur la nécessité de l'enseignement de l'agriculture dans les écoles de la campagne.

MM. les inspecteurs Juneau et Carrier firent quelques remarques judicieuses sur la parcimonie de certaines municipalités à rétribuer convenablement leurs instituteurs.

M. Jules Pierrard fit un excellent discours sur l'enseignement de la lecture. Il compara la méthode dite *phonique* ou émission des sons à celle de l'ancienne épellation.

Vu l'heure avancée, la discussion sur l'enseignement de la lecture est remise à la prochaine séance.

MM. N. Lacasse et J. B. Cloutier présentent à l'association chacun une grammaire française, dont le titre est : "Grammaire de l'Homond" révisée.

M. le président remercie cordialement au nom de l'association, MM. Lacasse et Cloutier, leur souhaite tout le succès et l'encouragement que méritent leurs travaux.

L'honorable M. Ouimet remercie au nom de l'association, l'honorable M. Chauveau d'avoir bien voulu assister à cette conférence et pour les paroles pleines d'encouragements qu'il y a prononcées.

A la prochaine conférence, le révd. M. P. Lagacé qui sera de retour d'Europe, continuera son cours de science ; MM. J. Pierrard, N. Lacasse, B. Pelletier, C. Lacroix, traiteront chacun un sujet, et la discussion sur l'enseignement de la lecture sera continuée.

Ajournée au dernier vendredi de janvier prochain, à sept heures du soir.

F. X. TOUSSAINT,
Président.
J. LÉTOURNEAU,
Secrétaire.

Bulletin bibliographique.

OCEAN TO OCEAN ; *Sanford Fleeming's Expedition through Canada in 1872 ; by the Rev. George M. Grant, of Halifax N. S. with sixty illustrations ; 351 pages in 8. Canada, James Campbell et fils, Toronto ; Londres, Sampson Low, Marston, Row et Scarle.*

Nous avons reçu les premières pages de cet ouvrage, qui, à en juger par la table des matières, offrira des notions précieuses et étendues sur tout le Canada—et surtout sur les provinces du Nord-Ouest. Sur les soixante illustrations, il y a neuf photographies

RAPPORT ANNUEL du département de la marine et des pêcheries, pour l'année finissant le 30 juin 1872, environ 700 pages. Ce rapport contient un état de dépenses d'entretien et améliorations faites dans toutes les provinces de la confédération, au sujet des phares et des pêcheries, pendant l'année courante, ainsi que des rapports détaillés avec pièces à l'appui, de tous les chefs de bureau. Il contient en outre un grand nombre de faits et de remarques excessivement intéressantes pour les marins et pour ceux qui veulent être parfaitement renseignés sur notre navigation. Le rapport de l'agence de Québec, est préparé avec beaucoup de soin et d'habileté par M. J. U. Gregory, qui a la direction de cette section du département.

ANNUAL REPORT OF THE ST. LOUIS BOARD OF PUBLIC SCHOOLS, 1871-72, 3.0 pages.

Nous extrayons de ce rapport les chiffres suivants :

	1870-71	1871-72	augm.
Nombre d'instituteurs,			
écoles du soir.....	487	534	47
“ “ jour.....	63	69	6
Total	550	603	53
Nombre d'élèves présents,			
Ecoles du jour.....	27,587	30,194	2,707
“ “ soir	3,609	4,137	598
Total.....	31,196	34,431	3,235

Cette augmentation est dans une proportion beaucoup plus considérable que celle de la population de la cité.

Les recettes de l'année, provenant de diverses sources, ont été de \$747,128

Les dépenses, pour le même espace de temps..... 744,566

Le rapport, dans toutes ses parties, indique un état très-prospère de l'instruction publique dans la ville de St. Louis.

LE CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE ; par Joseph Tassé ; Montréal, Eusèbe Sénécal, imprimeur-éditeur, 1872 ; 62 pages in oct.

Cette brochure, contient beaucoup de renseignements intéressants sur le Nord-Ouest, et indique de la part de son auteur, d'un travail consciencieux et plein de mérite.

ÉLÉMENTS DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE DE L'HOMME, entièrement revue, corrigée et augmentée, par J. B. Cloutier de l'école normale-Laval. Québec, Elzéar Vincent, imprimeur-éditeur, 1873, in-12, 72 pages.

Nous avons lu avec plaisir ce petit traité qui est clairement et correctement rédigé. La grammaire—et surtout la grammaire française, qui est peut-être la plus difficile de toutes—a besoin d'être constamment rappelée au souvenir de celui qui veut bien parler et bien écrire sa langue. Le traité de M. Cloutier, quoique fait, apparemment, pour les commençants,

pourra cependant être consulté avec fruit par ceux qui aiment à avoir sous la main un résumé bien fait et habilement coordonné de la grammaire française. Mais il a surtout sa place marquée d'avance dans les écoles où maîtres et élèves ne pourront pas manquer de l'apprécier comme il le mérite.

DIX ANS SUR LA CÔTE DU PACIFIQUE, par un missionnaire canadien ; Québec, imprimerie de Léger Brousseau, 1873, 100 pages in-12.

Nous avons parcouru avec beaucoup de plaisir cette intéressante brochure écrite dans un style simple et facile. Nous la recommandons beaucoup à nos lecteurs qui lui trouveront d'ailleurs un nouvel attrait lorsqu'ils sauront qu'elle se vend au profit d'une bonne œuvre.

ANNUAIRE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL pour l'année académique 1873-74 ; Québec, Augustin Côté et Cie, 113 pages in-12. Ce volume contient, outre les renseignements ordinaires, deux intéressantes notices biographiques, l'une sur le révd. C. H. Laverdière, et la seconde sur Jacques Crémazie, écuier. Cette dernière est signée par M. Lucien Turcotte. Aussi, une notice extraite de la *Civiltà-catholica*, sur le livre de M. l'abbé Paquet intitulé *Le libéralisme*.

CIRCULORS OF INFORMATION of the Bureau of education ; No. 3, 1873 ; Washington, government printing office, 1873 ; 118 pages, in-8o. Ce volume renferme des détails très-intéressants sur l'éducation supérieure dans le Maine, le New-Hampshire, le Vermont, le Massachusetts, le Rhode-Island, le Connecticut, le New-York, le New-Jersey et la Pennsylvanie. Ces neuf états contiennent 56 institutions supérieures ayant le droit de conférer des degrés et diplômes. Dans le collège d'Amherst, Mass., un prix annuel de \$100 est offert, en concours, à l'élève qui aura les meilleures notions théoriques et pratiques de la gymnastique, ou éducation physique. Cette branche importante est, d'ailleurs, l'objet d'une culture toute spéciale dans les maisons d'éducation aux Etats-Unis.

Revue mensuelle.

Le mois de septembre 1873 est destiné à faire époque, non seulement dans les annales de la France, mais dans les souvenirs du monde entier. Ce mois a vu, en effet, s'accomplir une grande œuvre de dévouement et de patriotisme : le paiement d'une dette d'honneur, la délivrance de tout un peuple. Le triomphe de la Prusse sur la France a été éclatant ; mais jamais il n'arrivera à la hauteur de la victoire que celle-ci vient de remporter sur elle-même, en passant à travers toute une série d'obstacles réputés insurmontables, pendant une lutte non interrompue de plus de deux longues années. Nous sommes loin de vouloir atténuer le mérite de la Prusse, ou mépriser la force de ses armes ; mais nous ne pouvons pas nous empêcher de remarquer que, entre le courage, suscité par l'enthousiasme du moment, qui prend son élan et atteint le but, et cet autre courage qui, à chaque jour, à chaque instant, pendant si longtemps, subit une peine, une torture, toujours la même, sans variété dans sa souffrance comme sans faiblesse dans sa patiente résignation ; qu'entre ces deux courages, disons-nous, il existe une différence qui s'accuse aujourd'hui de toute sa grandeur et tout à l'avantage du peuple français. Donc, l'indemnité est payée, le dernier soldat prussien est disparu du sol français, la France respire, elle est libre : cependant, sa joie n'est pas complète, il reste encore un deuil qui lui attriste le cœur et qui l'a empêché de célébrer dans la joie la libération de son sol. Ce deuil, c'est l'Alsace-Lorraine frémissant sous les couleurs prussiennes, comme autrefois Hercule au contact empoisonné de la robe de Nessus. Il n'y a pas lieu, néanmoins, de se désespérer ; un pays qui en moins de trois ans a pu, non seulement se remettre des ébranlements d'une guerre gigantesque, mais encore payer à ses vainqueurs la somme fabuleuse de cinq milliards de francs, ce pays peut faire bien des choses considérées comme impossibles, et la réannexion de l'Alsace-Lorraine est dans l'ordre des choses très-possibles.

Nous sommes certains qu'avant longtemps, la France reprendra sa place à la tête des nations, car les malheurs qu'elle vient de subir ont été pour elle une véritable purification : elle est plus forte, plus vaillante que jamais. Pourvu que les agitateurs lui laissent un peu de repos, et que la rage de régner,—sous le déguisement d'un ardent désir de faire le bien du peuple,—ne rallume pas la torche révolutionnaire au quatre coins du

pays. Nous n'avons jamais été trop en faveur de la république comme forme de gouvernement pour la France; cependant les résultats obtenus aujourd'hui sont certainement de nature à faire modifier cette opinion. C'est ce que M. Thiers lui-même constate, du reste, dans un discours prononcé à Lucerne, le quatre de ce mois: « J'ai dévoué ma vie, dit-il, à l'établissement de la liberté en France. Je me suis efforcé de l'établir sous la monarchie, mais je n'y ai pas réussi, et j'en ai tiré cette conclusion que l'une exclut l'autre. En conséquence, je suis devenu républicain, et j'ai résolu de consacrer le reste de ma vie à favoriser l'établissement permanent d'une forme républicaine de gouvernement en France »

Quoiqu'il en soit, ce que la république a accompli jusqu'ici lui donne droit à une prolongation d'épreuve, et le Roy n'est peut-être pas justifiable, pour le moment de croire que, hors de lui, il n'y a point de salut.

Une preuve que le gouvernement actuel de la France est sérieux et honnête, c'est qu'il fait respecter les lois et exécuter les arrêts rendus. C'est ainsi que M. Henri Rochefort, malgré toutes les arguties mises en œuvre par ses amis, a dû prendre comme les autres le chemin de l'exil. C'est une belle application de ce principe que, devant la loi, tous les citoyens sont égaux. Au reste la lettre suivante de M. Victor Hugo, et la réponse de M. de Broglie, feront mieux ressortir toute cette affaire: « Anteuil, villa Montmorency, 8 août. Monsieur le duc et très-honorable confrère, C'est au membre de l'Académie française que j'écris. Un fait d'une gravité énorme est au moment de s'accomplir. Un des écrivains les plus célèbres de ce temps, M. Henri Rochefort, frappé d'une condamnation politique, va, dit-on, être transporté dans la Nouvelle-Calédonie. Quiconque connaît M. Henri Rochefort peut affirmer que sa constitution très-délicate ne résistera pas à cette transportation, soit que le long et affreux voyage le brise, soit que le climat le dévore, que la nostalgie le tue. M. Henri Rochefort laisse trois enfants, dont une fille de dix-sept ans.

La sentence qui frappe M. Henri Rochefort n'atteint que sa liberté, le mode d'exécution de cette sentence atteint sa vie. Pourquoi Nouméa? les îles Sainte-Marguerite suffiraient. La sentence n'exige point Nouméa. Par la détention aux îles Sainte-Marguerite la sentence serait exécutée, et non aggravée. Le transport dans la Nouvelle-Calédonie est une exagération de la peine prononcée contre M. Henri Rochefort. Cette peine est commuée en peine de mort. Je signale à votre attention ce nouveau genre de commutation.

Le jour où la France apprendrait que le tombeau s'est ouvert pour ce brillant et vaillant esprit serait pour elle un jour de deuil.

Il s'agit d'un écrivain, et d'un écrivain original et rare. Vous êtes ministre et vous êtes académicien, vos deux devoirs sont ici d'accord et s'entraident. Vous partageriez la responsabilité de la catastrophe prévue et annoncée, vous pouvez et vous devez intervenir, vous vous honorez en prenant cette généreuse initiative, et en dehors de toute opinion et de toute passion politique, au nom des lettres auxquelles nous appartenons vous et moi, je vous demande, monsieur et cher confrère, de protéger dans ce moment décisif M. Henri Rochefort, et d'empêcher son départ, qui serait sa mort.

Recevez, monsieur le ministre, et cher confrère l'assurance de ma haute considération. Victor Hugo. » M. le duc de Broglie a répondu: « Monsieur et cher confrère, J'ai reçu, durant une courte excursion qui m'éloigne de Paris, la lettre que vous voulez bien m'écrire, et je m'empresse de la transmettre à M. Beulé.

M. Rochefort a dû être l'objet (si les intentions du gouvernement ont été suivies) d'une inspection médicale faite avec une attention toute particulière et l'ordre de départ n'a dû être donné que s'il est certain que l'exécution de la loi ne met en péril ni la vie, ni la santé du condamné.

Dans ce cas, vous jugerez sans doute que les facultés intellectuelles dont M. Rochefort est doué accroissent sa responsabilité, et ne peuvent servir de motif pour atténuer le châtement dû à la gravité de son crime. Des malheureux ignorants ou égarés, que sa parole a pu séduire, et qui laissent derrière eux des familles vouées à la misère, auraient droit à plus d'indulgence,

Veillez agréer, monsieur et cher confrère, l'assurance de ma haute considération.

BROGLIE.

Cette réponse pleine de dignité, donne les meilleurs espérances pour l'avenir. C'est avec ces principes que l'on procure à un peuple la véritable liberté.

En Espagne, la situation ne s'améliore pas; au contraire. Les complications y surgissent, les nouveaux désastres y éclatent partout. La nomination de M. Castelar à la présidence des cortès aura peut-être l'effet de suspendre pendant quelque temps, le travail de désorganisation qui se fait de toutes parts depuis plus de six mois; mais elle ne peut offrir une garantie sérieuse de la pacification du pays. Ce n'est pas la première fois, d'ailleurs, que M. Castelar tente de guérir sa patrie. Il pourrait peut-être réussir à appliquer

le remède sur la blessure si l'on parvenait à lui assurer une tranquillité temporaire chez le patient; mais au milieu des soubresauts, des contorsions continuelles de ce corps saignant, il faudrait une main plus ferme et plus énergique pour produire un bon résultat. Ce n'est pas que l'intention manque ou que la bonne volonté fasse défaut: mais l'Espagne en est rendue à ce point qu'il faut plus que des discours et des exhortations pour la retirer de l'ornière. Ce qui aggrave les choses, c'est le peu d'entente qui semble exister entre le gouvernement et les généraux chargés d'exécuter ses ordres: chacun tire de son côté; et ce qui paraît le plus certain, c'est que l'autorité suprême qui dirige ces mouvements n'a pas toujours l'air parfaitement sûr de l'infaillibilité de ses calculs, tout en semblant n'accorder qu'une médiocre confiance aux idées de ses généraux.

De là, probablement, la désorganisation de l'armée de terre comme de la marine de guerre. Comment les soldats peuvent-ils suivre avec ardeurs des officiers dont ils voient les plans à chaque instant entravés, contrecarrés par une autorité supérieure. Un autre point d'une vérité aussi tristement frappante, c'est le défaut complet d'armement. La flotte d'Espagne, — si tout fois on peut appeler une flotte les pauvres vaisseaux qu'elle possède, — est aussi mal équipée que son armée de terre, aussi faible que le gouvernement improvisé, instable, qui dirige ce pays. Les carlistes qui semblent gagner du terrain, feront-ils mieux? Il est difficile de l'espérer. Le fait est que de tous côtés, la perspective est loin d'être rassurante.

Aux Etats-Unis, on commence déjà à s'occuper des élections présidentielles qui n'auront pourtant lieu que dans trois ans. Espérons que d'ici là, les choses auront le temps de se refroidir un peu. On songe aussi, mais avec beaucoup plus d'à-propos, aux préparatifs d'une fête colossale, pour célébrer le centième anniversaire de la déclaration d'indépendance qui tombe le quatre juillet 1876. Des démonstrations de toutes sortes et une exposition universelle doivent marquer cette grande époque. Le gouvernement de Washington a l'intention d'éclipser, par cette exposition, tout ce qui s'est vu jusqu'ici dans ce genre, chez les peuples des vieux pays. Nous n'avons pas de peine à croire qu'il y réussira. Les américains savent et peuvent faire les choses avec éclat. Les deux jubilé musicaux qui ont eu lieu à Boston le prouvent assez, d'ailleurs. Ils n'auront pas de peine, du reste, à surpasser l'exposition de Vienne qui, d'après ce qu'en disent les journaux d'Europe, n'a pas précisément obtenu tous les succès qu'on semblait en attendre. Toutes ces grandes préoccupations n'empêchent pas les entrepreneurs particuliers, — et ils sont nombreux aux Etats-Unis, — de faire leurs petites affaires. Le système de fraudes et de concessions qui s'est répété depuis deux ans, continue à s'étaler paisiblement, quand il n'attire pas une attention spéciale par quelques unes de ces explosions phénoménales qui jettent, pour un jour, le monde des affaires dans la stupeur. Mais le silence se fait vite autour de ces chutes; et le météore éclaté profite de la distraction générale pour aller un peu plus loin reconstituer son enveloppe et briller d'un nouvel éclat, en attendant la prochaine catastrophe qui n'est presque jamais mortelle.

La justice, que l'on représente avec un bandeau sur les yeux, ne voit pas tout cela, ou du moins ne l'aperçoit pas très-clairement. Elle temporise. Ce n'est pourtant pas ce qui est arrivé dans l'affaire des Modocs. Ici les choses ont été conduites promptement, un peu lestement peut-être. Une commission militaire a déjà jugé ces grands coupables du patriotisme et de la protestation contre la violation des libertés. Ils ont été condamnés, par une majorité des deux-tiers, à la peine de mort et seront pendus vulgairement le 3 octobre prochain.

Voilà ce que nous appelons mener les choses rondement. Pût au Ciel qu'on eût mis le demi-quart de cette célérité à juger les pillards du trésor de la ville de New-York, qui se promènent sous caution, et vont en équipages entendre condamner à mort ces petits criminels qui ne leur vont pas à la cheville!

On parle beaucoup, dans les journaux des Etats-Unis, d'un nouveau traitement, qui est employé avec succès, depuis trois mois, dans les hôpitaux de Blackwell's Island, par le Dr. A. E. MacDonald. C'est le traitement par la musique. Tous les vendredis, un concert se donne en présence de cinq ou six cents malades qui en éprouvent les meilleurs résultats. Nous ne voulons pas dis-créditer le traitement du Dr. MacDonald, et nous lui concédons volontiers tous ses mérites, hormis toutefois celui de la nouveauté. On sait en effet que ce genre de traitement s'emploie depuis plusieurs années à l'asile de Beauport, près de Québec. Les bals hebdomadaires qui y sont donnés pour les internes ont pris leur origine dans la même idée philanthropique, et obtiennent les mêmes résultats satisfaisants. Les pensionnaires de Beauport sont en outre conduits, autant que la chose peut se faire, aux séances musicales qui, malheureusement, sont devenues un peu plus rares depuis que Québec n'est plus une ville de garnison. Le fait a passé inaperçu jusqu'ici, et nous ne le mentionnons pas, aujourd'hui, par simple amour de

clocher. Mais puisqu'on prend la peine de le relever ailleurs, nous ne voyons pas pourquoi nous ne revendiquerions pas, en faveur de notre pays, une juste part de cette initiative honorable. On dira peut-être qu'il y a une grande différence dans le traitement des maladies physiques et des maladies mentales. Mais nous ne pouvons pas oublier qu'une grande partie des cas d'insanité provient de désordres corporels, soit héréditaires, soit résultant de maladies incomplètement chassées de l'organisation. Et, d'ailleurs, dans notre pauvre nature, les deux éléments essentiels sont tellement solidaires que ce qui fait du bien ou du mal à l'une ne peut pas manquer d'affecter l'autre.

Il n'est que just-temps de nous arrêter, si nous ne voulons pas tomber en pleine métaphysique. Nous parlerons donc d'une autre expérience que viennent de tenter nos voisins ; mais, pour celle-là, nous leur en laissons toute la glorieuse paternité. Les journaux ont entretenu le public, depuis longtemps d'un projet digne de notre siècle de vapeur et de télégraphie. Il ne s'agissait de rien moins que de traverser en ballon l'océan atlantique. L'idée, comme on le voit, ne manqua pas de hardiesse ; mais le professeur Wyse, son auteur, était certain du résultat. Tant et si bien, qu'un immense ballon a été construit pour tenter cette traversée qui devait s'effectuer en deux jours. Le 12 de ce mois, 15,000 personnes étaient réunies sur une place disposée à cet effet, près de Brooklyn, pour être témoin de ce départ titanique. On l'avait déjà essayé la veille, mais la violence du vent avait empêché de continuer le gonflement du ballon. Le 12, cependant, tout semblait favoriser l'exécution de cette grande idée ; l'air était calme ; l'enveloppe de l'éostat se gonflait, s'arrondissait, quand, tout à coup, une détonation se fait entendre ; une immense fissure s'est pratiquée au flanc du monstre qui se met à vomir, par cette blessure béante, des torrents d'un gaz beaucoup moins inodore que l'air atmosphérique. Quinze mille personnes ont dû fuir comme un seul homme, devant cet ennemi nouveau et infernalement subtil. Le dernier fayard, en se retournant, comme autrefois la femme de Loth, put voir le dernier spasme et entendre le dernier râle du monstre rendant stérilement son âme sans avoir réussi à s'arracher des douceurs du sol natal. Il ne fut pas changé en sel, mais des témoins dignes de foi prétendent qu'il a été asphyxié. Quoiqu'il en soit, la tentative est restée là pour le moment ; est-ce à dire qu'elle est complètement abandonnée ? Nous ne le croyons pas. Nous espérons, même que cet insuccès, dû à des circonstances passagères, ne découragera pas le hardi savant qui risque sa vie pour prouver une équation scientifique, exacte suivant lui. Des personnes d'un mérite éminent se sont prononcées, il est vrai, contre la possibilité de ce voyage. Mais où en seraient la vapeur et la télégraphie, s'il avait fallu se laisser dérouter par les protestations, si dignes de respect pourtant, qui ont accueilli les débuts de ces grandes inventions ?

Le parlement de la province de Québec est convoqué pour le quinze octobre prochain. Parmi les mesures qui doivent être présentées à la Chambre, nous sommes heureux de voir que l'on a l'intention de soumettre une nouvelle loi, ou plutôt la refonte de l'ancienne loi d'éducation, avec quelques amendements importants, nécessités par des changements de circonstances. L'instruction publique, dans un Etat, est l'un des sujets les plus dignes d'attirer l'attention du législateur. Nous avons, jusqu'ici, tenue une place distinguée, non seulement parmi les peuples de ce continent, mais même parmi les nations européennes, sous le rapport du système d'éducation ; il faut conserver cet avantage et, de plus, faire en sorte d'arriver au premier rang. Pour cela il ne s'agit que de vouloir fortement, et, surtout, de bien s'entendre.

Nous accomplissons la promesse que nous avions faite, dans notre dernière revue, de donner quelques détails biographiques sur M. Orlon Barrot. Nous les empruntons à un journal de cette ville :

« Barrot, (Camille H., acinthe Orlon), qui vient de mourir vice-président du conseil d'Etat, en France, est né à Villefort (Lézère), le 19 juillet 1791. Il se fit d'abord connaître en plaidant devant les tribunaux de Paris, à 19 ans, et bientôt son éloquence lui ouvrit les portes du Forum. Il se constitua, au Barreau, le vigoureux champion de la liberté civile et religieuse, et il défendit la même cause en parlement.

M. Barrot occupa un siège de député sous le règne de Louis XVIII ; peu après il se rangea dans l'opposition, et contribua ainsi au renversement du roi Charles X en 1830. Louis-Philippe le nomma préfet pour le département de la Seine ; plus tard, M. Barrot, étant élu représentant du peuple, entra dans les rangs de l'opposition, et combattit la politique de M. Guizot.

En 1846, il commença à agiter l'opinion publique, et l'année suivante il concourut, avec M. Thiers, à créer une rupture en Chambre à propos d'un banquet public donné à Paris. Ce fait eut pour cause immédiate la révolution française de 1848, et la chute des Orléans. Le prestige de M. Barrot ne put conjurer la tempête. Lorsque le roi prit la fuite, M. Barrot fit valoir les prétentions de la duchesse

d'Orléans à la régence du royaume ; mais son ascendant était tombé et il dut céder la place à Lamartine.

Depuis le coup d'état du 2 décembre 1851, M. Barrot était retiré de la politique active, mais sans cesser de défendre les principes qui lui étaient chers.

Un autre homme remarquable, M. Nélaton, médecin est aussi mort en France dans le cours de ce mois. Nélaton (Auguste), est né le 16 juin 1807, et fut reçu docteur en 1836 ; il devint, peu à peu, chirurgien des hôpitaux, puis professeur de clinique chirurgicale. Il était très-estimé comme professeur et comme praticien. Il a en outre écrit, sur la médecine et la chirurgie, un grand nombre d'ouvrages fort appréciés dans les écoles et qui lui valent aujourd'hui une réputation bien méritée de science et d'habileté. Il était, depuis 1836, officier de la Légion d'honneur.

Les journaux anglais, nous annoncent également, à la date du 20 août, la mort d'un des membres d'une maison princière européenne, le duc Charles de Brunswick. CHARLES, (Frédéric-Auguste Guillaume), ex-duc de Brunswick était né en 1794. Après avoir occupé pendant quelque temps la position à laquelle sa naissance lui donnait droit, il se fit tellement remarquer par ses excentricités que la diète germanique dut lui enlever ses pouvoirs et son titre qui depuis longtemps sont passés entre les mains de son frère Guillaume. L'ex-duc était le possesseur d'une fortune colossale.

ANNONCES.

DICTIONNAIRE GÉNÉALOGIQUE

DE TOUTES LES FAMILLES CANADIENNES

PAR

M. L'ABBÉ C. TANGUAY

*Avec un Fac-Simile de la Première carte inédite de la
Nouvelle-France en 1641.*

Les personnes qui ont souscrit au Dictionnaire Généalogique et qui voudraient recevoir ce volume par la poste sont priées de nous envoyer le montant de leur souscription qui est de \$2.50 en y ajoutant 40 centins pour les frais de poste. Celles qui ont souscrit chez les Messieurs suivants pourront se le procurer en s'adressant après le 15 Mai courant à

- J. A. LANGLAIS, Libraire, Rue St. Joseph, St. Roch de Québec.
- J. N. BUREAU, Trois-Rivières.
- E. L. DESPRÉS, Maître de Poste, St. Hyacinthe.
- JAMES W. MILLER, Maître de Poste, de Ste. Luce de Rimouski.
- A. GAGNÉ, Maître de Poste de Kamouraska.
- R. OUELLET, " " L'Islet.
- F. H. GIASSON, " " L'Anse à Gilles.
- E. LEMIEUX, Ottawa.
- F. X. VALADE, Longueuil.
- L. O. ROUSSEAU, Château-Richer.

Les personnes qui ont souscrit chez MM. DUBEAU & ASSÉLIN, pourront s'adresser à M. L. M. CRÉMAZIE, Libraire, Québec.

En vente chez l'Éditeur

EUSÈBE SÉNÉCAL,
10 Rue St. Vincent, Montréal.

LE CALCUL MENTAL

DE

M. F. E. JUNEAU

EST EN VENTE

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

État détaillé des finances du Bureau des Commissaires d'écoles protestants de Montréal, de 1868 à 1871 inclusivement.

(Publié en conformité de l'acte de la 36me Victoria, chapitre 33.)

Dr.

PRÉCIS DES TRANSACTIONS MONÉTAIRES, DU 31 DÉCEMBRE 1867 AU 31 DÉCEMBRE 1871.

Cr.

I—CHAPITRE DES DÉPENSES D'ENTRETIEN.					\$	cts
A balance en mains le 31 Decembre, 1867.....					36	74
	1868	1869	1870	1871		
	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts		
" Octroi du gouvernement, fonds des écoles communes.....	690 40	1708 62	2726 84	2726 84	7852	70
" Octroi pour l'éducation supérieure.....	146 00	770 00	45 05	1230 05	2191	10
" Corporation de la cité Taxe des écoles. Note.—La partie de la taxe affectée au fonds d'amortissement pour le rachat des Bons d'écoles est mentionnée au chapitre II,	5103 15	14142 40	18826 30	15621 72	53693	17
" Ecolage provenant de diverses écoles { Voyez la note ci-dessous.*		1030 73	7251 72	13140 02	21422	47
					\$85,516	18

I—CHAPITRE DES TERRAINS ET BATISSES.				\$	cts.	
	1869	1870	1871			
	\$ cts	\$ cts	\$ cts			
A montant reporté du chapitre précédent.....				16,138	43	
" Agent, Bons vendus.....	16,000 00	33,000 00	21,000 00	70,000	00	
" Compté des hypothèques.....		6,000 00		6,000	00	
" Banque Molson.....			8,560 40	8,560	40	
" Cotisation affectée au fonds d'amortissement.....			3,702 50	3,702	50	
					\$104,401	33

I—CHAPITRE DES DÉPENSES D'ENTRETIEN.				Total
	Salaires	Charges	Combustibles.	
	\$ cts	\$ cts	\$ cts	\$ cts
Par école, Rue Anne.....	4888 78	266 40	692 31	5,847 49
" anglaise et canadienne.....	11999 21	657 72	749 67	13,406 60
" Rue Panet.....	8346 54	726 86	1063 00	10,136 45
" Royal Arthur.....	7634 52	486 87	851 75	8,973 10
" High School.....	10733 73	866 11	775 31	12,375 14
" High Préparatoire.....	4076 01	549 45	305 14	4,930 61
" Rue St. Joseph.....	1598 01	173 10	59 50	1,830 61
" Rue St. Laurent.....	166 64	7 60	46 52	220 76
" Rue des Allemands.....	22 00			22 00
				57,742 76
" Charges générales.....				10,968 06
				68,710 82
" Dépensé sur terrains et bâtisses et porté à ce compte.....				16,138 43
" Balance—Argent en mains et en banque le 31 décembre 1874, porté à l'année 1872.....				666 93
				\$85,516 18
Pour les détails, voir compte détaillé :—Entretien des écoles publiques.....				\$85,516 18

II.—CHAPITRE DES TERRAINS ET BATISSES.				
	Terrains.	Bâtisses.	Mobilier.	
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	
Par école rue Anne.....	1,470 00	12,697 81	250 85	
" Anglaise et Canadienne.....		5,411 77	332 74	
" Rue Panet.....		8,668 56	304 20	
" Roy et Arthur.....	1,760 33	26,363 01	1,538 35	
" Rue Salaberry.....	2,695 71	5,337 27	276 90	
" High School.....			50 54	
" High Préparatoire.....		4,361 71	800 08	
" Burnside Hall, rue Dorchester, &c..	8,937 25	17,019 56		
				25,956 81
" Compagnie de prêt et de dépôt, pour la propriété de la rue Panet.....				1,500 00
" Fonds d'amortissement comme ci-contre.....				3,702 50
" Profits et pertes. Escomptes sur effets négociés au-dessous du pair.....				922 10
				\$104,401 33

* Les directeurs d'écoles ont été autorisés à retenir l'écolage de 1868, comme la chose s'était faite pour les années précédentes.

Montréal, février 1872. Examiné trouvé correct avec pièces à l'appui.

JAMES RIDDELL, {
PHILIP S. ROSS, { AUDITEURS.

Précis des déboursés encourus pour l'entretien des écoles publiques de 1868 à 1871, inclusivement.

ÉCOLE.	ANNÉE 1868.				ANNÉE 1869.			
	Salaires.	Frais.	Chauf-fage.	Total.	Salaires.	Frais.	Chauf-fage.	Total.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Rue Anne.....	535 50	27 33	89 89	652 72	1257 78	49 03	19 20	1326 01
Anglaise et Canadienne.....	914 00	49 36	98 00	1061 36	3555 32	127 82	14 00	3697 14
Rue Panet.....	522 15	21 78	84 01	627 94	1711 10	175 21	1 00	1887 31
Royal Arthur.....								
High.....								
High Préparatoire.....								
Rue St. Joseph.....	36 29			36 29	1062 12	143 72	59 50	1265 34
Rue St. Laurent.....								
Rue des Allemands.....								
	\$2,007 94	\$98 47	\$271 90	\$2,378 31	7,586 32	49 578	93 70	8,175 80
FRAIS GÉNÉRAUX.								
Dépenses judiciaires.....				20 55				42 00
Assurance contre le feu.....				19 25				73 60
Impositions locales sur propriétés.....				84 15				69 75
Commission et traitement du secrétaire trésorier.....								
Impressions, papeterie, dépenses de voyage.....				185 91				278 86
Salaire d'un commis.....								
Salaire de l'inspecteur d'écoles.....								
Intérêt. Sur coupons.....								
" " Hypothèques, etc., moins intérêts perçus.....				40 00				20 07
				\$2,728 17				8,660 08

ÉCOLE.	ANNÉE 1870.				ANNÉE 1871.				Montant de toutes les dépenses.
	Salaires.	Frais.	Chauf-fage.	Total.	Salaires.	Frais.	Chauf-fage.	Total.	
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Rue Anne.....	1500 00	71 17	129 85	1701 01	1595 50	118 87	453 38	2167 75	5847 40
Anglais et Canadien.....	3760 00	231 48	364 83	4346 31	3769 89	259 06	272 84	4301 79	13406 60
Rue Panet.....	2848 00	259 64	426 33	3533 97	3265 29	270 23	551 66	4087 18	10136 40
Royal Arthur.....	2969 47	262 05	538 42	3769 94	4665 05	224 82	331 33	5203 20	8973 14
High.....	2840 00	255 66	342 15	3437 81	7893 73	610 45	433 16	8937 34	12375 15
High préparatoire.....	1053 34	210 01	153 92	1417 27	3022 67	339 44	151 23	3513 34	4980 61
Rue St. Joseph.....	453 75	29 38		483 13	45 85			45 85	1830 61
" St. Laurent.....					106 64	7 60	46 52	220 76	220 76
" des Allemands.....					22 00			22 00	22 00
	15,424 56	1,309 29	1,955 49	18,689 34	24,446 62	1,830 47	2,222 12	28,499 21	57,742 76
CHARGES GÉNÉRALES.									
Dépenses judiciaires.....				114 25				183 80	360 60
Assurance contre le feu.....				144 53				273 05	510 43
Charges locales sur propriétés.....				46 00				169 85	369 75
Commission et traitement du secrétaire trésorier.....									
Impressions, papeterie, dépenses de voyage.....				717 06				1319 72	2501 55
Salaire d'un commis.....				160 00				571 55	731 55
Salaire de l'inspecteur d'écoles.....								400 55	400 00
Intérêt sur coupons.....				1500 00				3480 00	4980 00
" " Hypothèques, etc., moins intérêts perçus.....				591 12				462 99	1114 18
				21,962 40				35,360 17	68,710 82

Recette et dépense des commissaires d'écoles protestants de Montréal, pour l'année finissant le 31 décembre 1872.

ECOLE.	Recettes.	DÉPENSE.						Livres et pap'terie	Terrains et bâtisses.	Total.
	\$	SCHOOLS	Salaires.	Mobilier	Gardien.	Chauf-fage.	Charges.			
Rue Anne, écolage	294 00	Rue Anne	1374 00	146 30	64 00	366 79	46 13	46 03	1141 54	3184 79
Anglaise et Canadienne, "	279 20	Canadienne anglaise	1728 00	55 00	339 38	66 24	28 68	684 80	2902 10
High, "	2721 75	High	3140 00	155 81	199 98	499 43	97 60	5 00	25 65	4123 47
High préparatoire, "	1742 50	High préparatoire	1080 00	33 12	48 00	186 31	9 32	5 00	265 16	1626 91
Rue Panet, "	206 00	Rue Panet	1264 00	93 00	454 89	61 91	22 38	536 90	2433 08
Royal Arthur, "	356 30	Royal Arthur	1874 00	8 65	74 00	370 61	48 87	20 07	950 86	3347 06
St. Laurent, "	120 65	St. Laurent	518 00	10 50	31 00	97 48	26 04	35 79	170 79	889 51
Grace Church, "	5 26	Grace Church	236 00	15 60	88 33	26 58	99	173 00	540 50
Billets à payer	5455 37	Terrain sur la rue de Salaberry	756 01	756 01
Arrérages de contributions	110 50	Terrain sur la rue Anne	426 25	426 25
Taxes de la cité, jusqu'à cette date (*)	9950 94	Ecole rue Salaberry	73 50	73 50
Intérêts sur dépôts	143 76	Inspecteur des écoles	100 00	100 00
		Secrétaire-trésorier	125 00	125 00
		Caissier et comptable	320 00	320 00
			\$11,759 00	\$ 354 38	\$ 580 58	\$2403 22	\$ 382 59	\$ 163 95	\$5,204 46	\$ 20,848 18
		DÉPENSES INCIDENTES.								
		Assurance	10 00
		Intérêt	513 48
		Charges légales	5 65
		Bureau	6 34
		Profits et pertes	50 93
		Charges générales	15 09
		Petite caisse	13 50
		Annonces	28 61
		Impressions	195 70
			\$21,433 23							\$ 21,687 39

(*) La balance des taxes d'écoles de la cité a été payée en février 1873. Le compte-rendu par le trésorier de la cité accuse la somme retenue pour intérêts, sur les bons et pour la liquidation du fonds d'amortissement ; ce compte sera publié dans l'état des six premiers mois de 1873.

Montréal, 14 avril 1873.—Je certifie que les items contenus dans l'état ci-dessus sont tirés du grand-livre des commissaires des écoles protestantes, lequel a été comparé au journal et au livre de caisse, et trouvé correct—les sommes d'argent y mentionnées comme ayant été reçues ou déboursées ont été vérifiées en détail sur les pièces à l'appui.

JAMES RIDDELL, *Comptable,*
AUDITOR.

LISTE DES PENSIONS accordées aux instituteurs retirés de l'enseignement pour l'année 1172. — Suite.

NOMS.	RÉSIDENCES.	COMTÉS.	Année.	Montants.
Gouin, A.	Ste. Anne	Champlain	12½	31 00
Garathy, James	Mascouche	L'Assomption	15	37 00
Gagnon, Aurélie	Ste. Anne, Lapocatière	Kamouraska	7	17 00
Gravel, B.	Sorel	Richelieu	16	40 00
Gagné, Julie	Ste. Cecile	Rimouski	16	40 00
Garon, Emelie	Rimouski	Rimouski	19	47 00
Gilbert, François	Ancienne Lorette	Quebec	23	57 00
Girouard, Marie-Louise				30 00
Hughes, John	St. Ours	Richelieu	11	27 00
Harman, Justin	Soins du Rev. M. Verrault	Montréal	15	37 00
Howison, Anna	Durham	Drummond	15	37 00
Héroux, Sophie	St. Barnabé	St. Maurice	10	25 00
Jodoin, Joseph	St. Pie	Bogot	23	57 00
Kérouack, Léon			16	40 00
Keogh, Mary	St. Sylvestre	Lotbinière	15	37 00
Landry, Dame C.	Carleton	Bonaventure	8	20 00
Létourneau, Hélène	St. Pierre	Montmagny	10	25 00
Lievain, Louise	Nicolet		12½	31 00
Létourneau, Eléonore	Dame Kérouack		12½	31 00
Loyd, James	40, West Congress street.	Chicago	14	35 00
Lamb, Catherine	Leeds	Mégantic	13	32 00
Langlois, Magloire	Berthier	Montmagny	14	35 00
Lesieur, Desaulniers	Yamachiche	St. Maurice	13	32 00
Lamontagne, Marie	Quebec	Bureau d'Education	7	17 00
Lafrance, Marie	Ste. Hélène	Kamouraska	12	30 00
Lajeunesse, Edouard	Ancienne Lorette	Québec	8	20 00
Lafond, Edouard	St. Romuald	Mis-isquoi	18	45 00
Lambert, Séraphine	St. Paulin	Maskinongé	17	42 00
Lepage, Gracieuse	Rimouski	Rimouski	3	5 00
Lacerte, Dorothés	Lévis		19	47 00
Lemire, Elizabeth	Côteau St. Louis	Hochelaga	20	50 00
Michaud, C.	Kamouraska		8	21 00
Martin, John	Lowe	Ottawa	9½	23 00
McElkin, Lydia	Potton	Brôme	7½	18 00
Manseau, Isidore	St. Polycarpe	Soulanges	8½	21 00
McManus John	Hemmingford	Huntingdon	11	27 00
Miller, W.	Mallory Town	Ontario	12	30 00
Michaud, Mélanie	St. Pacôme	Kamouraska	7	17 00
Miguault, Victor			17	42 00
Malberbe, Emilie	Bureau d'éducation, aux soins du Rev. M. N. Bellemare	Québec	15	37 00
Mckerty, Michel	Pont Maskinongé	Maskinongé	16	40 00
Omeara, Matthew	Bassin de Gaspé	Gaspé	9	22 00
O'Donnell, P. R.	St. Anne	Champlain	11½	28 00
O'Keefe, Dame C.	Montréal, N 86 St. Charles Borromée		17	42 00
Pellerin, Delle. E.	St. Jean Port Joli	L'Islet	9	22 00
Proulx, Josephite	Trois Rivières		9	22 00
Pothier, The.sile	Shawinigan	St. Maurice	4½	11 00
Puize, Rodolphe	Montréal, No. 197, rue Panet		14	35 00
Paquin, Honoré	St. Barthelemy	Berthier	12½	31 00
Perrault, Dame F. X.	St. Octave	Rimou-ki	14	35 00
Picard, Wilhelmine	St. Pierre Rivière du Sud	Montmagny	8	20 00
Paquet, F. O.	St. Sauveur	Québec	16	34 00
Richard, Dame O.		Huntingdon	9	21 00
Rhéaume, Henriette	Yamachiche	St. Maurice	6	15 00
Raymond Demerise	St. Hélène	Kamouraska	5	12 00
Reece, Anna	Stanstead	Stanstead	5	12 00
Rivard, Adèle	Trois Rivières		5	12 00
Roy, Delle. F. E.	Rivière du Loup	Maskinongé	3	7 00
Rankin, Caroline	Shipton	Richmond	10	25 00
Ross, Adams	Frampton	Dorchester	9	22 00
Rouleau, Edesse	St. Cécile	Rimouski	14	35 00
Ryan, James	Soins de John Meagher	Carleton	12	30 00
Ramsay, William	Bristol	Pontisc	15	37 00
Rankin, Caroline	Soins de H. Hubbard, procureur, Sherbrooke	Sherbrooke	10	25 00
Richer, Edesse	St. Denis	St. Hyacinthe	18	45 00
Raymond, Hermine	Dame N. Langelier, St. Paschal	Kamouraska	17	42 00
Ricourry, Héloïse	Bureau d'éducation	Québec	19	47 00
Rid, Mary Jane	Ulveston	Drummond	22	55 00
Robin, Geneviève	Berthier	Montmagny	19	47 00
St. Michel, L. F.	St. Jérôme	Terrebonne	9	22 00
Ste. Marie, Henriette	Longueuil	Chambly	6½	16 00

(A continuer.)